



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Moselle

Question écrite n° 27001

Texte de la question

Reponse. - Les demandes d'habilitation presentees par l'universite de Metz en vue de delivrer, d'une part, un diplome d'etudes universitaires generales (DEUG) mention communication et sciences du langage, section culture et communication, et, d'autre part, le diplome d'etudes approfondies (DEA) « etude comparative des langages et formes de discours dans les pays anglophones », n'ont pas pu faire l'objet d'une reponse favorable cette annee. En effet, pour ce qui concerne le DEUG, il n'a pas ete prevu dans le cadre de la campagne 1987 de renforcement des premiers cycles, de creer de nouvelles mentions ou sections de DEUG. En outre, il a paru necessaire d'entreprendre une reflexion sur l'ensemble des questions liees aux formations en communication, notamment sur les debouches professionnels qu'elles sont susceptibles d'offrir : il a semble preferable d'attendre les conclusions de cette reflexion avant d'envisager la creation de nouveaux diplomes dans ce secteur. Le projet de DEA a ete soumis pour avis a la procedure reguliere de consultation des instances competentes. Il n'a pas ete retenu pour les raisons suivantes : le dossier presente associe les inconvenients d'une excessive specialisation et d'une incontestable heterogeneite ; de plus, la part faite a l'histoire des litteratures et a l'histoire culturelle parait insuffisante ; enfin les debouches sont evoques de facon vague. Cependant, afin de permettre le developpement de la ville de Metz, il sera cree a la rentree universitaire 1988, un diplome d'etudes universitaires scientifiques et techniques (DEUST) « optique, electronique et communication ». Pour ce qui concerne les emplois d'enseignants, les creations prevues dans le cadre de la preparation du budget 1988 seront affectees en fonction des besoins des universites et de leurs projets d'habilitations nouvelles.

Texte de la réponse

Reponse. - Les demandes d'habilitation presentees par l'universite de Metz en vue de delivrer, d'une part, un diplome d'etudes universitaires generales (DEUG) mention communication et sciences du langage, section culture et communication, et, d'autre part, le diplome d'etudes approfondies (DEA) « etude comparative des langages et formes de discours dans les pays anglophones », n'ont pas pu faire l'objet d'une reponse favorable cette annee. En effet, pour ce qui concerne le DEUG, il n'a pas ete prevu dans le cadre de la campagne 1987 de renforcement des premiers cycles, de creer de nouvelles mentions ou sections de DEUG. En outre, il a paru necessaire d'entreprendre une reflexion sur l'ensemble des questions liees aux formations en communication, notamment sur les debouches professionnels qu'elles sont susceptibles d'offrir : il a semble preferable d'attendre les conclusions de cette reflexion avant d'envisager la creation de nouveaux diplomes dans ce secteur. Le projet de DEA a ete soumis pour avis a la procedure reguliere de consultation des instances competentes. Il n'a pas ete retenu pour les raisons suivantes : le dossier presente associe les inconvenients d'une excessive specialisation et d'une incontestable heterogeneite ; de plus, la part faite a l'histoire des litteratures et a l'histoire culturelle parait insuffisante ; enfin les debouches sont evoques de facon vague. Cependant, afin de permettre le developpement de la ville de Metz, il sera cree a la rentree universitaire 1988, un diplome d'etudes universitaires scientifiques et techniques (DEUST) « optique, electronique et communication ». Pour ce qui concerne les emplois d'enseignants, les creations prevues dans le cadre de la preparation du budget 1988 seront affectees en fonction des besoins des universites et de leurs projets d'habilitations nouvelles.

Données clés

Auteur : [M. Herlory Guy](#)

Circonscription : - FN

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27001

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 22 juin 1987, page 3558

Réponse publiée le : 18 janvier 1988, page 280